

# SRR - CoupeIdF mer 2007

1 Identification : (Par numéro de voile RCV annexe G)

Pavillon distinctif : Pav C  dans pataras (à retirer si abandon)

2 Tableau officiel emplacement : SRR

3 Modifications aux instructions de course

Modification aux IC au plus tard deux heures avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement du jour

Changement dans le programme des courses affiché avant 20h00 la veille du jour ou si plus tardive, heure limite dépôt réclamations

4 Signaux faits à terre

4.1 Emplacement mâts signaux à terre : à proximité parking du club

4.2 Flamme **Aperçu** envoyée à terre = concurrents invités à rester à terre

4.3 Pav H  à terre = course retardée interdiction de quitter le port

4.4 Aperçu ou Pav H amené = rejoindre zone départ, délai 45 min pour 1<sup>er</sup> avertissement

4.5 Pavillon Y  à terre, la règle 40 1(port gilet sauvetage) s'applique à tout moment

5 Programme des courses

Ve 23/03/06 14h00 signal avertissement manche entraînement – 19h00 Briefing - 19h30 apéro

Sa 24/03/06 9h00 1er signal avertissement – 1 à 4 manches à suivre

Di 25/03/06 9h00 1er signal avertissement – 1 à 3 manches à suivre - 15h30 retour au port.

5.3 arrivée course **Aperçu + A** = Plus de course ce jour. Rentrez à terre.

arrivée course **Aperçu + H** = Rentrez à terre et attendez informations, d'autres courses peuvent avoir lieu ce jour.

6 Pavillons de classe :

7 Zone de course : S de la bouée W des Minimes

8 Parcours

8.1 Affichage parcours. :

Parcours «Tactiques Bananes » pav B  affichage A, B, C, D, E ou F. et cap compas départ/ bouée au vent.

Parcours « côtiers » pav R  affichage n° parcours et cap bouée dégagement ou suite n° marques avec T à laisser Tribord et B à laisser bâbord.

Pav D au bateau Comité = il existe une bouée de dégagement

Absence du Pav D  = il n'existe pas de bouée de dégagement.

Pav VERT = la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD

Absence de Pav VERT = la bouée de dégagement est à laisser à BABORD

8.2 Au plus tard signal d'avertissement, le bateau du comité affiche, si nécessaire, le cap compas approximatif depuis le bateau du comité de course jusqu'à la marque 1.

8.4 Réduction de parcours : Pav S  à n'importe quelle marque qui devient marque d'arrivée.

9 Définition Marques

Marques initiale et n° 1, 2, 3 des parcours tactiques : **Tétraédrique rouge**

Marques de changement de parcours : **Tétraédrique jaune**

Marque départ parcours A et B : **Tétraédrique rouge**

Marque départ parcours C et E : **Tétraédrique orange**

Marque d'arrivée : **Tétraédrique blanche**

Marque dégagement parcours côtiers : **Tétraédrique rouge**

10 Procédure Départ

10.1 Procédure

Signal	Pavillon	Minutes départ
Avertissement	Flamme 1 ?	H - 5
Préparatoire	 ou  ou  ou  ou Z et I, ou noir	H - 4
Une minute	Amener signal préparatoire	H - 1
Départ	Amené	0

10.2 Ligne de départ parcours tactiques : à tribord par mâts bateau du comité de course portant Pav **orange** et à bâbord par **côté au vent** marque de départ.

A partir dernière minute interdit passer entre bateau pointeur et bouée.

10.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ.

10.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS**.

10.5 Bateaux commissaires identifiés par pavillon blanc. Peuvent stationner au voisinage chaque marque de parcours.

A l'arrivée, un bateau pointeur autre que bateau comité peut stationner

11 Changement de parcours après le départ

11.1. Changement signalé avant que le bateau de tête ait commencé la section de parcours, même si nouvelle marque pas encore à sa place. Toute marque à contourner après avoir contourné la nouvelle marque peut être repositionnée sans

signal supplémentaire afin de maintenir la configuration du parcours. Toutefois la marque 2 ne sera pas remise en place.

11.2 Bateau commissaire **Pav C** signaux sonores répétés et affiche CC nouvelle marque

11.3 Les concurrents doivent passer porte entre le bateau comité de course qui signale le changement et la marque de parcours la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis et peuvent contourner l'un ou l'autre. Sur nouveau changement marque de remplacement = marque d'origine.

11.4 Pas prévu changement parcours sur parcours côtier

12 Arrivée

12.1 Parcours tactiques : mâts du bateau comité portant Pav orange et Pav bleu – bouée tétraédrique blanche

12.2 Parcours côtiers bâbord mâts du bateau comité portant Pav orange et Pav bleu – tribord bouée ouest des Minimes

Si bateau comité absent : Minimesrelevée dans 180° Auto pointage avec heure GPS.

13 Système de pénalités

13.1 Système de pénalité pour une infraction à une règle du **chapitre 2 : rotation 2** tours°

13.2 Un bateau qui a effectué pénalité ou qui a abandonné doit déposer formulaire

13.3 Infraction chap 2 non réparée par rotation mais reconnue avant instruction = pénalité 20% des inscrits au moins

13.4 Infraction chap 2 non réparée par rotation et non reconnue avant instruction = pénalité 50% des inscrits au moins

13.5 Pénalité pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : Reconnue ou non : pénalité de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14 Temps limite

14.1 Temps limite du 1er bateau pour parcours tactique **2h00**, parcours côtiers : T(heure,minutes)= Longueur parcours(milles)/4

14.2 Temps limite après 1<sup>er</sup> parcours tactiques toutes classes : **0h30** parcours côtiers monotypes, 3mn/mille, IRC/HN, 4mn/mille en considérant longueur indiquée, valable si parcours réduit.

15 Réclamations

15.1 Pav B ou rouge dans pataras et confirmer intention réclamer au bateau comité après avoir fini

15.2 Les réclamations doivent être déposées au plus tard 1h30 heure après que le dernier bateau a fini dernière course journée . Ce délai pourra être augmenté par jury. Réclamation sur handicaps avant heure limite dépôt réclamations premier jour de course.

15.3 Délai affichage réclamations comité contre bateaux = l'heure limite de dépôt des réclamations.

15.4 Convocations affichées dès que possible après l'heure limite dépôt des réclamation.

15.6 Le dernier jour de la régata, délai demande de réouverture d'instruction : temps limite dépôt réclamation ou 30mn après communication décision concernée, selon ce qui est le plus tard.

16 Classement

16.1 Système de points à minima

16.2 Nbre courses prévues :7 . Nbre de courses comptant : moins bonne courses tactiques enlevée si 3 courses, tactiques **coef 1**, côtiers **coef 1,5**  
Nbre courses pour valider l'épreuve:3.

17 Médiation : sans objet

18 Règles de sécurité

18.1 Contrôle de sortie et de retour des bateaux : Dès retour et au plus tard à l'heure limite réclamations déposer déclaration arrivée ou abandon.

18.2 Armement de sécurité à bord correspondant à catégorie de navigation du bateau et à la zone de navigation concernée par parcours potentiels IC.

18.3 Pav Y  sur bateau comité = port du gilet sauvetage obligatoire.

19 Remplacement équipiers ou équipements

19.1 Changement équipage doit être demandé par écrit au comité de course qui pourra exiger certificat médical.

19.2 bateaux sortis de l'eau pendant l'épreuve avec autorisation préalable du comité de réclamation. Remplacement équipements limité aux avaries irréparables et décision soumise autorisation comité de course.

20 Jauge

20.2 Contrôle avant, pendant après course. Sur l'eau jaugeur identifié par Pavillon J

20.3 Coefficients à utiliser, déclarés par concurrents, affichés au tableau officiel, au plus tard avant heure 1er signal avertissement.

21 Autre règles

A partir heure légale coucher du soleil et jusqu'au lever : règles chapitre 2 remplacées par le RIPAM

**Un bateau ne doit jeter aucun déchet dans l'eau**

**20Bis Bateaux accompagnateurs: Bateaux des entraîneurs hors zone de course.**

**20Canal VHF 72 . L'absence d'information, les informations erronées sur ce canal ne peuvent donner lieu à demande de réparation.**